

(1)

(N° 235.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 20 JUIN 1895.

Projet de loi approuvant la Convention consulaire conclue,
le 13/25 mai 1895, entre la Belgique et la Grèce.

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA COMMISSION (2), PAR M. THÉODOR.

MESSIEURS,

Le Gouvernement a conclu, le 13/25 mai 1895, une convention consulaire avec la Grèce. Il a distrait cette convention du traité de commerce, estimant que les questions consulaires sont de celles qu'il convient de régler par des actes diplomatiques séparés.

Cette convention est conforme aux dernières conventions conclues avec les pays étrangers, à part certaines modifications de détail.

La Commission spéciale s'y est ralliée unanimement et vous propose de l'adopter.

Le Rapporteur,

L. THÉODOR.

Le Président,

B^{re} GEORGES SNOY.

(1) Projet de loi, n° 216.

(2) La Commission était composée de MM. SNOY, président, d'URSEL, THÉODOR, HEMELENB, FLÉCHET, LE SERGEANT D'HENDECOURT, BIART.